



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

du lundi 9 novembre 2015, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

38^{ème} SEANCE

Rapports du Conseil communal

15-015

Rapport du Conseil communal concernant le développement du projet « Ensemble Gouttes d'Or », le réaménagement des espaces publics et l'équipement du secteur.

15-021

Rapport d'information du Conseil communal concernant l'Accueil extrafamilial des enfants.

15-017

Complément au rapport 14-024 du Conseil communal concernant la vente du domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz.

15-020

Rapport du Conseil communal concernant un legs à la Ville de Neuchâtel en faveur de son Musée d'art et d'histoire.

Autres objets

15-603

Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicole Baur, Jean-Frédéric Malcotti, Julien Binggeli, Joël Desaulles, Michel Favez, Nicolas de Pury, Olivier Forel, Hélène Dederix-Silberstein, Edouard Jeanloz et Béatrice Nys, intitulée « Centre-ville : zone piétonne ou zone de déchargement ? » (Déposée le 29 juin 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 7 septembre 2015):

« Quiconque fréquente assidûment le centre-ville de Neuchâtel, ou y circule avec poussette ou vélo, se rendra bien vite compte que cette zone piétonne est particulière! En effet, à toute heure du jour, les rues du Seyon, de l'Hôpital ou la place du Banneret sont encombrées de véhicules: camions déchargeant à l'heure des repas, voitures stationnées pendant plus d'une heure rue du Seyon ou en permanence devant la fontaine de la Justice (y compris samedi toute la journée). Cette omniprésence de véhicules indique clairement aux passants et

touristes qu'à Neuchâtel, la zone piétonne est accessible à toute heure et que les piétons n'y ont pas la priorité! Or, selon l'arrêté concernant l'accès à la zone piétonne, nous devrions voir disparaître à quelques exceptions près tous ces véhicules dès 10h en semaine, 9h le samedi. Il n'en est rien. A l'entrée de la rue du Seyon, le panneau indique que le stationnement est interdit, le déchargement autorisé, mais aucun horaire n'est indiqué. Il se dit même parmi certains chauffeurs habitués des centres-villes que l'on peut décharger à Neuchâtel en dernier puisqu'on ne risque rien!

Le Conseil communal et les commerçants semblent s'être toutefois émus de cette situation en 2010, puisque l'on peut prendre connaissance d'un courrier adressé aux "entreprises et habitants de la zone piétonne" demandant le respect de ces normes.

Le groupe PVS constate que ces mesures sont clairement insuffisantes. Il interpelle donc le Conseil communal en lui demandant:

1. Combien de véhicules entrent et sortent chaque jour de la zone piétonne? (comparaison avec d'autres villes: Sion, Fribourg, Lausanne)
2. Combien de contrôles effectués mensuellement par la police de proximité?
3. Combien d'autorisations actuellement octroyées? Détailler pour chaque type.
4. Puisque les auteurs des déchargements semblent choisir Neuchâtel pour son laxisme, quelles sont les mesures que le Conseil communal entend prendre pour remédier à ces mauvaises habitudes? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

15-604

Interpellation du groupe PLR par Mme et MM. Alexandre Brodard, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Joël Zimmerli, Mirko Kipfer, Beat Geiser, Jean Dessoulavy, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Jean-Charles Authier et Amelie Blohm Gueissaz, intitulée « Place du funiculaire et alentours : La Coudre mérite mieux que cela ! » (Déposée le 14 août 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 7 septembre 2015) :

« Située au centre de la Coudre, au pied du funiculaire, aux abords des commerces, de la poste, de l'école primaire et d'une école internationale, ainsi que de l'arrêt de bus, la place du funiculaire de La Coudre constitue le point névralgique du quartier et est chère à ses habitants. Elle est de plus empruntée par les nombreux touristes se rendant à Chaumont et mérite donc à l'évidence un traitement de faveur. Et pourtant, voilà de très nombreuses années que cette place est négligée, laissée dans un

état indigne d'une place de cette importance. Bien pire, elle sert même depuis de longs mois de dépôt pour un chantier qui tend à s'éterniser aux yeux de beaucoup. Vis-à-vis des habitants du quartier comme des touristes de passage, il faut admettre que cette situation n'est vraiment pas satisfaisante.

Les montants nécessaires à sa réfection avaient bien été prévus dans de précédentes planifications financières de la Ville, et encore dans l'actuelle, mais force est de constater : rien ne bouge. Il conviendrait donc de s'atteler à la tâche sans délai pour rendre cette place accueillante et conviviale.

Toujours à La Coudre, maintes voix ont fait part de leur mécontentement quant à la disparition de nombreuses places de parc dans les environs de la place centrale, places qui étaient pourtant appréciées de la population et nécessaires à la vie du quartier, d'autant plus que l'offre est très restreinte à cet endroit contrairement à ce qui pourrait être le cas au centre-ville :

- Les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne, réservées aux enseignants, vont semble-t-il disparaître suite aux travaux de rénovation du collège. Elles ne dérangent personne et étaient fort appréciées des enseignants ne résidant pas à proximité, entre autres pour apporter à l'école le matériel parfois lourd et encombrant indispensable à leur activité. En outre, elles étaient utilisées en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires par de nombreuses personnes participant aux différentes activités se déroulant à proximité (en lien notamment avec les deux salles de gymnastique du Crêt-du-Chêne et de Ste-Hélène, la piscine, l'église, les restaurants de la place, les commerces et autres événements occasionnels).

- Les places de parc situées au pied du collège Ste-Hélène, sur l'ancien terrain de basket, ont disparu au profit d'un deuxième terrain multisport construit pour les élèves de ce collège. Même si cette place ne constituait initialement pas un parking, il était très utile de pouvoir l'ouvrir aux voitures en cas de manifestation d'importance, notamment pour les mariages célébrés au Temple, les expositions et autres manifestations au collège, ou pour les soirées de la gym de La Coudre, qui drainent un nombreux public.

Finalement, et toujours au pied du collège Ste-Hélène, beaucoup s'interrogent sur l'avenir des salles de classes provisoires ("containers") installées maintenant depuis fort longtemps à cet endroit, entre les deux terrains multisports, et qui semblent y prendre racine malgré certains engagements des autorités et le fait qu'elles ne sont plus utilisées. La place qu'elles occupent pourrait pourtant mieux servir les intérêts des

habitants du quartier, pourquoi pas en y déplaçant le terrain multisports du collège pour libérer la place bétonnée par exemple pour les voitures en cas de manifestation ?

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal sur ces problématiques et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :

- Une réfection de la place du funiculaire de La Coudre est-elle prévue prochainement ? Si oui, dans quel délai et dans quelle forme ? La population et les associations de quartier concernées ont-elles été consultées ? Leurs souhaits seront-ils pris en considération ?

- Est-il prévu de rendre à leurs utilisateurs les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne ? Sinon, qu'est-il envisagé pour les remplacer ?

- Qu'est-il prévu concernant les salles de classe provisoires ("containers") situées au pied du collège Ste-Hélène ? La place sera-t-elle prochainement rendue à la population ? Si oui, est-il prévu de mettre des places de parc à cet endroit ?

Avec nos remerciements au Conseil communal pour les éclaircissements qu'il nous fournira sur ces différents points ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Neuchâtel, le 21 octobre 2015

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,
Thomas Facchinetti

Le chancelier,
Rémy Voirol